

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 31 mars 2023,
Secrétaire de séance : Patrick MAUNAS

Étaient présents 48 titulaires, 2 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS
Gilles LATRUFFE-POUILLOT Suppléant de David MIRANDE

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Marie-Lyse BISTUE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOÏPE à Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR à Bernard AURISSET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Frédéric LOUSTAU à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Muriel BIOT à Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : André BERNOS, Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 230406-35-SET**PISCINES INTERCOMMUNALES DU HAUT-BÉARN
(LANNE-EN-BARÉTOUS ET OLORON SAINTE-MARIE) :
ORGANISATION DE LA SAISON D'OUVERTURE ESTIVALE 2023**

B. AURISSET expose :

A l'approche de l'été, il convient de définir les modalités de fonctionnement des piscines du Haut-Béarn, s'agissant du rythme d'ouverture des établissements, de la mise à disposition des bassins et des tarifs des entrées.

Dans un contexte où, d'une part, l'Etat appelle à une mobilisation collective pour réduire les consommations énergétiques, et d'autre part, nous devons faire face à l'envolée des prix du gaz comme de l'électricité, le plan de sobriété énergétique de la CCHB prévoit de réduire l'ouverture estivale des piscines.

Ainsi, l'ouverture des bassins extérieurs sera écourtée d'un mois à la piscine d'Oloron Haut-Béarn et de quinze jours à la piscine de Lanne-en-Barétous.

Cette organisation pourra être adaptée en fonction d'éventuelles contraintes techniques.

1) Piscine de Barétous Haut-Béarn

Période d'ouverture :

Elle est habituellement calculée pour permettre un cycle d'apprentissage pour les scolaires, de 6 semaines avant et 6 semaines après les grandes vacances.

En tenant compte du plan de sobriété débattu en Bureau du 24/11/2022, la piscine serait ouverte du samedi 27 mai au dimanche 1er octobre 2023, soit 18 semaines d'ouverture (au lieu de 20 habituellement).

Dans ce cadre, il convient de préciser que l'ensemble des postes, surveillants de baignade et agents d'accueil/entretien, seront pourvus par des saisonniers et complétés si besoin et si possible par des permanents de la piscine d'Oloron Haut-Béarn, comme les années précédentes, dans le cadre de leur temps normal de travail.

Les créneaux habituels d'ouverture au public seraient reconduits comme suit :

- en période scolaire : de 10h à 19h les week-ends et de 14h à 19h les mercredis
- pendant les vacances scolaires : de 10h à 19h tous les jours et de 21h à 23h30 tous les mercredis avec la traditionnelle animation nocturne "disco piscine".

La sortie du bassin s'entend un quart d'heure avant la fin d'ouverture au public.

La mise à disposition du bassin de Lanne-en-Barétous pourrait être reconduite comme suit :

- Aux scolaires, selon le planning qui sera établi en concertation avec les établissements scolaires,
- A l'A.S. Barétous Natation pour le déroulement des entraînements, selon les conditions définies dans la convention prochainement établie. Le bassin ainsi qu'un Maître Nageur seraient mis à disposition de l'association :
 - en période scolaire : les mardis et jeudis de 17h à 20h
 - pendant les vacances : les mardis, jeudis et vendredis de 10h à 14h

- Aux deux maîtres nageurs saisonniers, dans le cadre de leur activité libérale, selon les conditions définies dans la convention prochainement établie. Le bassin serait mis à disposition à raison de 300 € chacun pour 18 semaines d'ouverture, en dehors des heures d'ouverture au public et de celles réservées aux scolaires et associations, soit :
 - en période scolaire : entre 6h45 et 9h ; entre 17h et 21h
 - pendant les vacances : entre 6h45 et 10h ; entre 19h et 21h
- Aux associations qui en feraient la demande pour le déroulement de leurs activités, dans les conditions qui seront définies par convention.

Tarifs 2023 :

Les tarifs 2023 reprendraient ceux de la saison 2022.

2) Piscine d'Oloron Haut-Béarn

Période d'ouverture :

Le bassin extérieur est habituellement ouvert pour une durée de 4 mois pleins à compter de fin mai, sans contrainte d'utilisation par les scolaires qui continuent de bénéficier du bassin intérieur jusqu'à la fin de l'année scolaire (le samedi 8 juillet), conformément au planning en vigueur.

En tenant compte du plan de sobriété qui acte la réduction d'un mois de la période estivale, la période d'ouverture de la piscine dans sa configuration estivale pourrait être du lundi 5 juin au dimanche 3 septembre 2023.

Dans ce cadre, il convient de préciser que l'ensemble des postes, surveillants de baignade et agents d'accueil/entretien, seront pourvus par les permanents habituels de la piscine et complétés de saisonniers en fonction des besoins.

Créneaux d'ouverture au public :

- en période scolaire
 - tous les jours de 12h à 13h45
 - les mardis soirs de 18h à 21h et vendredis soirs de 17h30 à 20h
 - les mercredis et samedis de 14h à 17h30
- pendant les vacances scolaires :
 - de 12h à 19h du lundi au dimanche

La sortie du bassin s'entend un quart d'heure avant la fin d'ouverture au public.

Mise à disposition du bassin :

- En période scolaire :
 - mise à disposition des établissements secondaires en plus de leurs créneaux habituels : sur réservation
 - mise à disposition des associations : sur les créneaux habituels
- Pendant les vacances scolaires : il n'existe pas de mesures spécifiques de mise à disposition en période estivale.

Tarifs 2023 :

Les tarifs 2023 reprendraient ceux de la saison 2022.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** les modalités d'organisation de la saison estivale 2023 d'ouverture des piscines du Haut-Béarn, telles que proposées,
- **VALIDE** le principe d'adaptation de ces modalités aux contraintes techniques et/ou sanitaires,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de mise à disposition des installations pour la saison estivale 2023, notamment pour la piscine de Barétous Haut-Béarn avec l'A.S. Barétous Natation et les deux maîtres-nageurs saisonniers,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 6 avril 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé PM

Signé BU

Patrick MAUNAS

Bernard UTHURRY